

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous , ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Note s	Au 31 décembre	
		2019	2018
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 316 507	2 316 507
Moins: amortissements		<2 278 781>	<2 228 020>
Total immobilisations incorporelles	(1)	37 726	88 487
Immobilisations corporelles		119 630 410	114 879 324
Moins: amortissements		<94 807 553>	<89 536 862>
Total immobilisations corporelles	(1)	24 822 857	25 342 462
Immobilisations financières		1 822 888	964 347
Moins: provisions		<131 322>	<131 322>
Total immobilisations financières	(2)	1 691 566	833 025
Total des actifs immobilisés		26 552 149	26 263 974
Total des actifs non courants		26 552 149	26 263 974
Actifs courants			
Stocks		5 359 482	5 048 639
Moins: provisions		<730 535>	<650 000>
Stocks nets	(3)	4 628 947	4 398 639
Clients et comptes rattachés		21 587 386	21 806 149
Moins: provisions		<1 433 759>	<1 343 457>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	20 153 627	20 462 692
Autres actifs courants		3 600 665	26 681 435
Moins: provisions		<113 411>	<90 763>
Autres actifs courants nets	(5)	3 487 254	26 590 672
Placements et autres actifs financiers	(6)	27 002 178	10 803
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	3 986 550	1 855 368
Total des actifs courants		59 258 556	53 318 174
TOTAL DES ACTIFS		85 810 705	79 582 148

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2018
Capitaux propres			
Capital social		40 047 675	37 691 950
Réserves		3 769 195	3 647 610
Subvention d'investissement		524 143	410 555
Fond Social		155 097	27 687
Résultats reportés		432 684	104 030
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		44 928 794	41 881 832
Résultat de l'exercice		9 532 861	9 960 515
Dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		889 925	2 355 725
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	54 461 655	51 842 347
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		264 717	374 053
Autres passifs financiers	(9)	9 274 224	9 094 007
Provisions		79 735	67 735
Total des passifs non courants		9 618 676	9 535 795
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	13 530 053	12 299 685
Autres passifs courants	(11)	5 392 503	5 767 802
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	2 807 818	136 519
Total des passifs courants		21 730 374	18 204 006
Total des passifs		31 349 050	27 739 801
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		85 810 705	79 582 148

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Note s	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
Revenus	(13)	36 597 348	32 117 280
Coût des ventes	(14)	<28 167 510>	<24 534 695>
Marge brute		8 429 838	7 582 585
Autres produits d'exploitation	(15)	207 371	286 620
Frais de distribution	(16)	<1 102 789>	<1 039 523>
Frais d'administration	(17)	<1 701 009>	<1 567 831>
Autres charges d'exploitation	(18)	<483 962>	<1 251 603>
Résultat d'exploitation		5 349 449	4 010 248
Produits financiers nets	(19)	1 970 754	1 818 156
Produits des placements		43 567	-
Produits des participations	(20)	4 094 672	2 639 789
Autres gains ordinaires		156 149	5 266 560
Autres pertes ordinaires		<313 695>	<1 206 776>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 300 896	12 527 977
Impôt sur les sociétés	(21)	<1 768 035>	<2 567 462>
Résultat net de l'exercice		9 532 861	9 960 515

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		53 268 796	72 306 999
Intérêts reçus		2 768 382	7 716
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<41 759 063>	<36 996 351>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<6 779 473>	<4 379 624>
Intérêts payés	(23)	<273 870>	<260 767>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 224 772	30 677 973
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<3 033 747>	<2 794 707>
Encaissements sur cession d'immobilisations		5 150	2 362 875
Décaissements pour acquisition d'immo. financières		-	<14 000>
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		10 000	20 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<3 018 597>	<425 832>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	<6 780 484>	<5 978 663>
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	4 094 672	2 639 789
Encaissement d'emprunts	(27)	2 650 000	7 200 000
Remboursement d'emprunts	(28)	<37 927>	<7 245 232>
Décaissement Billets de trésorerie/Compte courant actionnaire		<27 000 000>	<25 000 000>
Encaissement compte courant actionnaire		25 000 000	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<2 073 739>	<28 384 106>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	<1 254>	6 862
Variation de trésorerie		2 131 182	1 874 897
Trésorerie au début de l'exercice		1 855 368	<19 529>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	3 986 550	1 855 368

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 décembre 2019

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2 019	2 018	
Revenus et autres produits	36 597 348	Déstockage de production	6 544 704	Production	30 052 644	25 770 712
Total	36 597 348	Total	6 544 704			
Production	30 052 644	Achats consommés	11 919 090	Marge sur coût matières	18 133 554	16 451 749
Marge sur coût matières	18 133 554	Autres charges externes	3 724 470	Valeur Ajoutée Brute	14 409 084	13 403 301
Total	18 133 554	Total	3 724 470			
Valeur Ajoutée Brute	14 409 084	Impôts et taxes	77 277	Excédent brut d'exploitation	9 029 980	8 660 458
Total	14 409 084	Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	5 301 827			
Excédent brut d'exploitation	9 029 980	Autres charges ordinaires	6 285 640	Résultat des activités ordinaires	9 532 860	9 960 515
Autres produits d'exploitation	207 371	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	3 792 819			
Produits des participations	4 094 672	Charges Diverses	95 083			
Produits des placement	43 567	Autres Pertes	313 696			
Produits Financiers	2 286 761	Charges Financières	316 007			
Reprise de provision pour risque	-	I. S.	1 768 035			
Autres gains	156 149					
Total	15 818 500	Total	6 285 640			
Résultat positif des activités ordinaires	9 532 860	Eléments extraordinaires	-	Résultat net de l'exercice	9 532 860	9 960 515

Notes aux États Financiers

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2018	Acquisitions	Reclassement	Cession	Valeurs brutes au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 316 507	-	-	-	2 316 507
Logiciels	2 296 507	-	-	-	2 296 507
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	114 879 324	4 765 482	-	<14 396>	119 630 410
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 395 657	86 977	32 277	-	4 514 911
Matériel et outillage	47 486 562	122 695	635 271	-	48 244 528
Matériel de transport	3 838 497	67 648	128 859	-	4 035 004
M.M.B & A.A.I	15 883 368	70 820	244 267	<14 396>	16 184 059
Emballages	40 787 692	5 253	1 554 548	-	42 347 493
Immobilisations encours	1 580 254	4 412 089	<2 595 222>	-	3 397 121
Total	117 195 831	4 765 482	-	<14 396>	121 946 917

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2018	Dotations 2019	Autres variations	Amortissements au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 228 020	50 761	-	2 278 781
Logiciels	2 228 020	50 761	-	2 278 781
Immobilisations corporelles	89 536 862	5 285 087	<14 396>	94 807 553
Terrains				
Constructions	2 566 545	345 637	-	2 912 182
Matériel et outillage	37 435 443	3 021 007	-	40 456 450
Matériel de transport	3 051 149	212 060	-	3 263 209
M.M.B & A.A.I	11 956 730	287 758	<14 396>	12 230 092
Emballages	34 526 995	1 418 625	-	35 945 620
Total	91 764 882	5 335 848	<14 396>	97 086 334

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	20 000	30 000
Prêts au personnel (b)	59 011	59 011
Dépôts et cautionnements	989 831	121 290
Total brut	1 822 888	964 347
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>
Total net	1 691 566	833 025

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Matières premières	394 177	353 489
Matières consommables	3 687 955	3 404 139
Gaz fabriqués	1 090 329	1 231 631
Marchandises en transit	187 021	59 380
Total brut	5 359 482	5 048 639
Provision pour dépréciation des stocks	<730 535>	<650 000>
Total net	4 628 947	4 398 639

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Air Liquide Tunisie Services	15 134 510	16 398 929
Autres clients	6 452 876	5 407 220
Total brut	21 587 386	21 806 149
Provision pour dépréciation des clients	<1 433 759>	<1 343 457>
Total net	20 153 627	20 462 692

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Charges payées ou comptabilisées d'avance	138 772	59 251
Sociétés du Groupe (a)	625 814	380 702
Consignations en douane	17 750	17 750
Produits à recevoir	384 663	193 445
Compte courant actionnaire	-	25 000 000
Impôt sur les sociétés	788 064	-
Autres comptes d'actifs courants	1 645 602	1 030 287
Total brut	3 600 665	26 681 435
Provision pour dépréciation des autres actifs	<113 411>	<90 763>
Total	3 487 254	26 590 672

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	-	8 625
Titres de placement	2 178	2 178
Billet de trésorerie	27 000 000	-
Total	27 002 178	10 803

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Banque de Tunisie	3 977 960	1 843 384
UBCI	1 734	2 087
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	4 232	7 273
Total	3 986 550	1 855 368

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12.2018 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2018	Autres variations	Au 31.12. 2019 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	37 691 950	-	2 355 725	40 047 675
Réserve légale	3 647 610	121 585	-	3 769 195
Fond Social	27 687	370 000	<242 590>	155 097
Autres réserves	-	-	-	-
Résultats reportés	104 030	328 654	-	432 684
Subvention d'investissement	410 555	-	113 588	524 143
Résultat de l'exercice	9 960 515	<9 960 515>	9 532 861	9 532 861
Compte spécial d'investissement	-	2 355 725	<2 355 725>	-
Total	51 842 347	(b) <6 784 51>	9 403 859	54 461 655

(a) Le capital est divisé en 1.601.907 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2018.

Les principaux actionnaires de la sociétés sont détaillés ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	946 892	59,1%
Banque de Tunisie	270 537	16,9%
Banque Nationale Agricole	177 208	11,1%
Autres	207 270	12,9%
Total	1 601 907	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs d'exploitation	9 696 367	8 427 427
Fournisseurs d'immobilisation	960 990	837 341
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de Garantie	86	2 830
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	2 407 181	3 032 087
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	465 429	-
Total	13 530 053	12 299 685

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Charges à payer (a)	969 081	1 038 952
C.N.S.S	470 258	466 209
Compte courant actionnaire	94 548	90 481
Produits constatés d'avance (b)	137 086	-
Société du Groupe (c)	129 412	6 046
Impôts et taxes	1 511 630	2 581 467
Autres créditeurs	2 080 488	1 584 647
Total	5 392 503	5 767 802

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie.

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts échus non courus	23 942	32 000
Echéance Emprunts à moins d'un an	2 783 876	104 519
Total	2 807 818	136 519

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS (en DT)

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2019 pour 36.597.348 DT et pour 32.117.280 DT en 2018.

NOTE 14 : COÛT DES VENTES (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Achats consommés	18 429 513	15 628 214
Frais de personnel	3 939 092	3 427 224
Services extérieurs	2 644 195	2 076 214
Amortissements et provisions	3 154 710	3 403 043
Total	28 167 510	24 534 695

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Location	51 252	48 812
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	156 119	237 808
Total	207 371	286 620

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Achats non stockés	11 061	19 919
Frais de personnel	670 544	541 646
Services extérieurs	275 511	311 011
Amortissements et provisions	145 673	166 947
Total	1 102 789	1 039 523

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Frais du personnel administratif	692 247	694 413
Services extérieurs	658 450	505 291
Achats non stockés	23 163	17 398
Amortissements et provisions	327 149	350 729
Total	1 701 009	1 567 831

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Redevance Air Liquide SA	311 085	290 109
Amortissements et provisions	165 287	930 000
Services extérieurs (*)	7 590	31 494
Total	483 962	1 251 603

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des besoins de comparabilité

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Charges financières	<327 319>	<841 851>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<225 786>	<122 964>
Intérêts des emprunts	<33 120>	<180 808>
Escompte	<1 571>	-
Pertes de change	<66 842>	<538 079>
Produits financiers	2 298 073	2 660 007
Intérêts de retard (a)	1 459 025	2 226 277
Intérêts sur compte courant actionnaires débiteur	837 678	29 589
Intérêts créditeurs des comptes courants	1 370	7 716
Gain de change	-	396 425
Produits financiers nets	1 970 754	1 818 156

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS (en DT)

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2018.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2019.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYES

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2018.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS RECUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2018.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Banque de Tunisie	3 977 960	1 843 384
UBCI	1 734	2 087
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	4 232	7 273
Total	3 986 550	1 855 368

NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALTS
Air Liquide Tunisie Services SA	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe

b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} janvier 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 210.723 Euros, soit l'équivalent de 661.712 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 juin 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 160.150 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 51.000 Euros, soit l'équivalent de 160.150 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 décembre 2019 un contrat de services avec la société ALIZENT, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 39.639 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 2.421 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant total de 27.000.000 DT, pour une durée de 30 jours et

moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation.

Les produits financiers de l'exercice 2019 relatif à cette convention se sont élevés à 41.722 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er octobre 2018, une convention de compte courant actionnaire avec la société Air Liquide Tunisie Services SA. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie S.A s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.
Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2019 à 1.500.000 DT et les intérêts constatés en 2019 sont de 837.678 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 179.769 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA, un contrat de licence de technologie ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 2.379.136 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 6.281.760DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 28 mai 1998, un contrat de licence de marques avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 250.611 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 661.746DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a facturé à la société Air Liquide Specna un montant de 51.252 DT hors taxes et ce, au titre des frais de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel sis à la zone industrielle de Borj Cedria.
Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 61.789 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.
Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 10.444.064 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 12.428.437 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, une convention de crédit fournisseur ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.
Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 1.457.344 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 1.734.239 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna portant sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestation par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 539.808 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 3.076.531 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} février 2018, un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.
Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 60.426 Euros, soit l'équivalent de 189.750 DT.
- Aucune facturation n'a eu lieu en 2019 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.
Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 157.126 Euros, soit l'équivalent de 493.407 dinars.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la société Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 24.982.091 DT.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la société Air Liquide Specna au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 18.955 DT.

c) Rémunérations des dirigeants

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 s'est élevée à 606.557 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux cautions douanières pour 32.060 DT et ce, en 2019 et 2018.

NOTE 33 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 24 avril 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Air Liquide Tunisie est un acteur industriel majeur du tissu économique tunisien et intervient dans de nombreux domaines industriels. Nous sommes également l'un des fournisseurs principaux d'oxygène médical dans le pays et sommes donc en contact permanent avec le Ministère de la Santé dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans ce contexte de crise, nous avons mis en place un plan de continuité d'activité nous permettant de maintenir nos services auprès de nos clients, en accordant la priorité à nos clients médicaux.

Notre première priorité concerne la sécurité de nos employés, et ceux de nos sous-traitants, avec une attention particulière à nos équipes médicales qui interviennent auprès des patients.

La majorité de nos employés travaille actuellement à domicile, et nous avons aménagé l'organisation de nos employés postés sur les sites de production de manière à réduire autant que possible les risques de contamination (ségrégation des équipes).

Alors que nous assurons la continuité de production, la demande de nos clients industriels a baissé de manière significative (environ 50%) depuis le début du confinement (23 mars 2020) et la demande de nos clients médicaux a légèrement baissé. La fermeture de la majorité de nos clients industriels a donc impacté le chiffre d'affaires mais également le niveau des encaissements qui a baissé d'environ 50% depuis le début du confinement.

Cette situation nous a conduit à mettre en place un plan d'action robuste pour optimiser la trésorerie et pouvoir faire face à nos obligations sociales et fiscales, tout en maintenant notre activité. Nos équipes commerciales et de recouvrement sont mobilisées pour renforcer l'activité de recouvrement et nous ajustons nos décaissements en conséquence. De nombreux efforts sont déployés pour recevoir le paiement de la dette du ministère de la Santé au titre de nos livraisons en gaz médicaux de 2019.

Air Liquide Tunisie a subi les conséquences de la crise sanitaire au premier trimestre de 2020 avec un impact potentiel sur ses états financiers de 2020. Nous nous adaptons en permanence à l'évolution de la crise. A ce jour, la Direction Générale de la société considère que la continuité d'exploitation n'est pas à risque.

Par ailleurs, compte tenu du contexte et de ses incertitudes, il sera proposé en Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019. A cette occasion, nous rappellerons à tous nos actionnaires que cette situation ne fait peser aucun risque sur notre continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.

Les événements liés à la pandémie du COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de l'établissement au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU
31 décembre 2019**

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	28 167 510	18 429 513	3 939 092	3 154 710	2 644 195
Frais de distribution	1 102 789	11 061	670 544	145 673	275 511
Frais d'administration	1 701 009	23 163	692 247	327 149	658 450
Autres charges d'exploitation	483 962	-	-	165 287	318 675
I/S	1 768 035	-	-	-	1 768 035
	33 223 305	18 463 737	5 301 883	3 792 819	5 664 866

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 54.461.655 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 9.532.861 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour une valeur brute de 21.587.386 DT et provisionnées à hauteur de 1.433.759 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 15.134.510 DT.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 33 aux états financiers « événements postérieurs à la date de clôture », dans laquelle la Direction a décrit les mesures prises à la suite de la pandémie du virus COVID-19.

Les événements liés à la pandémie du COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Autre point :

Il est à noter que la société devra se conformer, dans les délais prévus, aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Fait à tunis , le 06 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

Rapport Spécial

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 210.723 Euros, soit l'équivalent de 661.712 DT.

- Contrat de services conclu le 10 juin 2019 avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 160.150 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 51.000 Euros, soit l'équivalent de 160.150 DT.
- Contrat de services conclu le 10 décembre 2019 avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 39.639 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 2.421 DT.
- La convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie auprès de la Banque de Tunisie conclue en date du 25 décembre 2019. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant total de 27.000.000 DT, pour une durée de 30 jours et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation.
Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 avril 2020.
Les produits financiers de l'exercice 2019 relatifs à cette convention se sont élevés à 41.722 DT.

2. **Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les opérations réalisées en 2019 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- La convention de compte courant actionnaire conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 1^{er} octobre 2018 et autorisée par votre Conseil d'Administration du 30 novembre 2018. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie S.A s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.
Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2019 à 1.500.000 DT et les intérêts constatés en 2019 sont de 837.678 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 179.769 DT TTC.
- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 2.379.136 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 6.281.760DT.

- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 250.611 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 661.746DT.

- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 avril 2011.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 51.252 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 61.789 DT TTC.

- Convention de fournitures et de services conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 2 août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1er janvier 2012, du 06 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil d'Administration du 17 décembre 1993, du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 10.444.064 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 12.428.437 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur conclue le 1^{er} décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 1.457.344 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 1.734.239 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna autorisée par votre Conseil d'administration du 17 avril 2015 portant sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 539.808 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 3.076.531 DT TTC.

- Contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 60.426 Euros, soit 189.750 DT.

- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel. Aucune facturation n'a eu lieu en 2019 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 157.126 Euros, soit 493.407 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 s'est élevée à 606.557 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

- b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :*

Rubrique	<u>D.G</u>		<u>PCA</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Salaires	530 057	112 710	-	-	-	-
Avantages à court terme	76 500	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
Total	606 557	112 710	20 000	20 000	30 000	30 000

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis, le 06 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa